



TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire P2](#) (pour les entreprises individuelles) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents pour la société :

- 2 exemplaires du justificatif de l'adresse de l'entreprise : bail, facture, autorisation du propriétaire

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
 - 85 € si activité également commerciale
 - 112 € si que artisanale
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce : 93,70 €